

**Danielle SIMONNET**

Conseillère de Paris

Déléguée auprès de la maire du 20<sup>e</sup>

Chargée de la lutte contre les discriminations et l'intégration

Du handicap et du monde associatif

[www.daniellesimonnet.fr](http://www.daniellesimonnet.fr)

[simonnet.danielle@gmail.com](mailto:simonnet.danielle@gmail.com)

Paris, le 16 avril 2012

**Monsieur Christophe GIRARD**

Adjoint au Maire de Paris

Chargé de la culture

Hôtel de Ville

75196 PARIS R.P.

N/Réf. : DS/NO/016

Monsieur le Maire,

Je viens d'apprendre ce week-end que l'association TRACES, implantée dans une ancienne usine, La Forge de Belleville, transformée en ateliers d'artistes et en lieu artistique et culturel, qui avait la gestion de ce lieu depuis plusieurs années dans le cadre d'un marché public contracté avec la Ville de Paris n'a pu obtenir le nouveau marché.

Le dit marché prenant fin, l'association avait postulé de nouveau et vient d'apprendre qu'elle l'a perdu au profit d'une association, « le Point éphémère ». Cette association a certes des compétences en matière de gestion de lieux artistiques mais sa démarche ne relève pas d'une approche d'éducation populaire et n'a pas construit de liens avec les acteurs de la vie du quartier et pour cause, puisqu'elle est implantée dans le 10<sup>ème</sup>. Résultat, on va priver ce quartier d'un collectif associatif dont la pratique culturelle et sociale enrichissait tant la vie locale.

A aucun moment je n'ai entendu durant ces cinq années de critiques de la part soit de notre équipe municipale du 20<sup>e</sup> ou de l'Hôtel de Ville relatives à la qualité de leur travail, qui au contraire était fréquemment salué.

La Ville de Paris, qui a toujours exprimé sa satisfaction vis-à-vis de l'action qui y était menée et portée par l'association TRACES aurait pu prolonger et pérenniser l'association et son action dans ce lieu. Rien n'oblige une collectivité d'avoir recours aux marchés d'appel d'offre pour la gestion d'un lieu culturel et d'éducation populaire. Qui plus est quand le montant du marché n'est que de 30 000 euros.

Certes, les directives libérales européennes, relayées par la circulaire Fillon du 18 janvier 2010 entendent contraindre les collectivités à avoir recours aux appels d'offre et à la mise en concurrence libre et non faussée entre les associations. Mais celles-ci peuvent avoir la volonté et le courage politique de s'y soustraire en établissant des conventions annuelles et mieux triennales afin d'accompagner et de renforcer les libertés associatives et leur ancrage dans des dynamiques locales d'implication citoyenne et d'appropriation sociale de la culture par toutes et tous.

La logique de l'appel d'offre favorise les grosses structures ou les regroupements d'associations et tend de plus à l'uniformisation associative et culturelle. Un lieu culturel et social vivant dans un quartier, ne relève pas d'une activité économique comme une autre !

Je tiens donc par la présente lettre vous témoigner de mon profond désaccord sur la démarche entreprise. Soyez convaincu que de nombreux habitant-e-s du quartier, militant-e-s associatifs, acteurs de l'éducation nationale et de la culture en désapprouvent la conséquence.

.../...

.../...

Il serait nécessaire que les élu-e-s parisiens puissent enfin débattre de leurs politiques associatives en matière culturel et d'éducation populaire. A minima, la Forge de Belleville et son quartier doivent pouvoir continuer à bénéficier de la présence de l'association Traces dans une partie de ses murs pour poursuivre ses ateliers enfant-parent, ses partenariats avec les écoles du quartier, ses manifestations sociales et culturelles construites avec les habitants du quartier !

En espérant que vous serez sensibles à mes arguments, à l'écoute des attentes des actrices et acteurs de la vie locale, sociale, culturelle et citoyenne du quartier, et que ce dossier pourra évoluer dans l'intérêt général du quartier,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Danielle SIMONNET**

**Copie à :**

- Mme Frédérique CALANDRA, Maire du 20<sup>ème</sup> arrondissement
- M. Julien BARGETON, Premier Adjoint à la Maire du 20<sup>e</sup> chargé de la culture,